

22 - Projet d'Aménagement des Vaîtes - Acquisition d'une propriété non bâtie Chemin du Vernois à l'indivision GALLIOT

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du projet d'aménagement des Vaîtes, la Ville de Besançon se propose d'acquérir à l'indivision GALLIOT représentée par M. Michel GALLIOT demeurant 12, rue Saint-Etienne 25480 MISEREY-SALINES une propriété une surface de terrain d'environ 303 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section CK n° 148, sise 36 chemin du Vernois et classée en zone 2 AU-h du PLU.

Conformément à l'estimation de France Domaine, le montant de la transaction s'élèvera à la somme de 2 908,80 € décomposée de la façon suivante :

- 2 424 € correspondant à la valeur vénale,
- 484,80 € au titre de l'indemnité de emploi.

Les frais de notaire seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Un document modificatif du parcellaire cadastral précisera la surface exacte à acquérir.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 2 908,80 € sera imputée au chapitre 21.824.2115.612.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. Pascal BONNET : Juste une explication de vote, dans la continuité de nos votes antérieurs, nous nous abstenons sur les points 22 à 26».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre du Groupe Centre Droit : Mme M. JEANNIN et Mme GELIN et 6 abstentions du Groupe UMP-NC : M. ROSSELOT, M. GIRERD, M. BONNET, M. OMOURI (2), Mme PEQUIGNOT), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.